

AIDE DES COLLECTIVITÉS

Certaines collectivités encouragent la participation à Ciné-Enfants en prenant en charge tout ou partie du transport et de la billetterie.

CC DES COEVRONS

100 % des transports + 1 € / enfant / séance, dans la limite du budget fixé par la CC.

Transport réservé et réglé par la communauté de communes. Les cinémas facturent 2 € / élève aux écoles et 1 € / élève à la communauté de communes.

MAYENNE COMMUNAUTÉ

Prise en charge de 2 transports / classe / an.

VILLE DE MAYENNE

1 billet / an et / élève scolarisé dans les écoles publiques de 1^{er} degré de Mayenne, soit 3,50 € / élève et / an.

PAYS DE MESLAY-GREZ

1 car / année civile et / école, avec une dépense globale plafonnée à 2000€. Transport réservé et réglé par la communauté de communes.

CC DU BOCAGE MAYENNAIS, CC DE L'ERNEE, EX-PAYS DE LOIRON

100 % des transports : Transport réservé et réglé par les communautés de communes.

CC DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER

Vous procédez vous-mêmes aux réservations de cars auprès du transporteur de votre choix. Atmosphères 53 vous remboursera sur justificatif 1 transport par an.

CC DU PAYS DE CRAON

100 % des transports pour une séance par classe / année scolaire.

CC DU MONT DES AVALOIRS, LAVAL AGGLO, VILLE DE LAVAL

Pas de participation.